



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mardi le 3 septembre 2024 à 19h à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Catherine Coll, nommée comme greffière par intérim

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h14.

Les points discutés sont les suivants:

- Liste des comptes à payer;
- La station de lavage de bateau de St-Denis-de-Brompton;

2024-09-170



- Le suivi des travaux de rénovation du centre communautaire;
- Le fauchage des fossés.

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes à payer au 31 août 2024

2024-09-171

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent-trente-deux-mille-sept-cent-quatre-vingt-trois et dix-neuf cents (132 783.19\$); couvrant la période du 1 au 31 août 2024, soit adoptée.

RÉSOLUTIONS

8.1 Permanence - inspecteur des travaux publics

2024-09-172

ATTENDU QUE Jean-Michel Alie, inspecteur des travaux publics, a été embauché le 2024-02-27;

ATTENDU QUE l'employé répond aux exigences de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accorde la permanence à Jean-Michel Alie selon les clauses prévues à la convention collective.

8.2 Autorisation de signature de l'offre d'achat - Boulevard Industriel

2024-09-173

ATTENDU les terrains municipaux dans le secteur du boulevard Industriel étant destinés à la vente dans le cadre du développement de l'affectation industrielle dudit secteur;

ATTENDU l'offre d'achat déposée de 9492-1947 Québec inc. et Gestion Benjamin Lussier inc. visant le terrain vacant ayant front sur le boulevard Industriel à Racine, d'une superficie d'environ quatorze mille cent soixante-quatre mètres carrés (14 164 m²) et étant composé des lots suivants :

- partie du lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (2 675 634 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;
- partie du lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ (2 675 635 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;
- partie du lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT (2 675 638 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;
- partie du lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE (2 676 175 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QUE cette offre d'achat sera de CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS le mètre carré (5,80\$/m²), pour un prix total approximatif de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (82 151 \$);

ATTENDU QUE cette offre est conforme;

ATTENDU QU'il y a lieu, sur recommandation des conseillers juridiques de la Municipalité,



d'accepter ladite offre et d'en autoriser la signature;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine accepte l'offre d'achat faite par 9492-1947 Québec inc. et Gestion Benjamin Lussier inc. visant le terrain vacant ayant front sur le boulevard Industriel à Racine, d'une superficie d'environ quatorze mille cent soixante-quatre mètres carrés (14 164 m²) au prix et conditions décrits ci-haut :

QUE cette acceptation soit conditionnelle à la vérification et l'approbation des conseillers juridiques de la Municipalité;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'offre d'achat pour et au nom de la Municipalité.

8.3 Offre de service Cain - Lamarre pour 2025

2024-09-174

ATTENDU les besoins de services professionnels

ATTENDU l'offre de services professionnels reçus du cabinet Cain Lamarre;

ATTENDU la prestation satisfaisante desdits services au cours des dernières années;

ATTENDU la connaissance des dossiers de la Municipalité par l'équipe de Cain Lamarre;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soient autorisés le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

QUE soit mandaté le cabinet Cain Lamarre pour représenter la Municipalité à la Cour municipale pour l'ensemble de ses dossiers.

8.4 Autorisation du paiement numéro 8 - Travaux du centre communautaire

2024-09-175

ATTENDU QUE les travaux du centre communautaire sont en cours ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Alain Lizotte Construction inc. nous a fait parvenir la demande de paiement numéro 8 pour lesdits travaux ;

ATTENDU QUE les firmes Archi Tech Design et Côté-Jean et associés, mandatées par la Municipalité, ont fait leurs recommandations pour le paiement de la demande numéro 8, au montant total de 117 636.68 \$ incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse le paiement de la demande numéro 8 à l'entrepreneur Alain Lizotte



Construction inc., au montant total de 117 636.68 \$ incluant les taxes applicables ;

8.5 Résolution d'appui - Valcourt 2030 - Demande au gouvernement provincial pour soutenir les actions en intégration des nouveaux arrivants

2024-09-176

ATTENDU la demande d'appui de Valcourt 2030, pour la présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'appui des collectivités (PAC);

ATTENDU QUE cet appel de proposition permet, d'une part, d'accroître la capacité d'attraction de la région auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et d'autre part, d'offrir à ces personnes un établissement durable, une intégration citoyenne et une pleine participation à la vie collective;

ATTENDU QU'il est important de bien intégrer les nouveaux arrivants

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité appuie la demande de l'organisme Valcourt 2030 au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

8.6 Demande – Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt – Assistance des pompiers pour la fête de l'Halloween

2024-09-177

ATTENDU QUE le service des incendies assure, par sa présence dans les rues de la municipalité, la sécurité des petits lors de la fête de l'Halloween;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse une demande à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt pour obtenir la participation du service à la fête de l'Halloween, le 31 octobre prochain.

8.7 Appui à la Fadoq -Demande programme Nouveaux Horizons

2024-09-178

ATTENDU QUE la Fadoq de Racine demande un lettre d'appui pour l'obtention de la subvention du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine soutienne la demande présentée par la Fadoq de Racine

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Réunion de la MRC sur la distribution des dons;
- Fonds d'initiatives culturelles



- Dimanche 22 septembre 2024 activités vélo;
- Épluchette de blé d'inde de la Brunante;
- Service de diner par les maires à l'école l'Odyssé;
- Cinéma plein air le vendredi 6 septembre à l'agora des loisirs.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h21 et se termine à 19h38.

Les points discutés sont les suivants:

- Le plancher de bois du terrain de Shuffleboard;
- La borne électrique du bureau municipal;
- La subvention de la rénovation du centre communautaire et rapport sur les dépenses émises;
- L'éventuel garage municipal;
- Les éoliennes;
- Le conteneur à verre;
- Invitation visite de l'église de Racine pour le patrimoine religieux;
- Invitation Journée de la Culture 27-28-29 septembre 2024.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-179

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19h38.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière